

fonctionnaires
et ouvriers de l'état

N° 321 - Décembre 2024 - 1 €

FO
FO
E



FO
pour la défense
du Service public

FO
DÉFENSE

www.fodefense.fr
www.fodefense.com

Vous êtes adhérent FO ?

Vous êtes protégé.

Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales et professionnelles.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.



Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux⁽¹⁾, prothèses auditives⁽²⁾ perte de salaire⁽³⁾, invalidité⁽⁴⁾, incapacité permanente⁽⁵⁾, décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations⁽⁶⁾
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et la FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.



Pour en
savoir plus,
scannez ce
QR Code



Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) Prise en charge à concurrence de 1525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.

(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.

(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.

(4) Invalidité supérieure ou égale à 10 %.

(5) Incapacité permanente à partir de 66 %.

(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.

Crédit photo : Svitlanahulko85 / Panther Media / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Directeur de publication : Valéry Michel • **Comité de rédaction** : Mohamed Ali Anfif, Grégory Raffini, Sandrine Couet, Thierry Demange - FEDIASA FO - 46 rue des Petites Écuries, 75010 Paris - www.fodefense.com - www.fodefense.fr • **Infographie** : Service communication FO Défense - Magali Lemoine • **Crédit photo** : FO Défense - Adobe stock • **Commission paritaire** : ISSN 2107 6499 - CCPAP 0913 S 06589 • **Impression** : Imprimerie GRILLET SAS, 38 rue Ampère, 78140 Vélizy-Villacoublay - 0139 46 01 52



Dernier FOE de cette année 2024, cet édito conclut une année qui fut très riche pour notre Fédération, avec notamment le congrès de Pau. L'année 2024 fut riche en revendications, mais aussi « riche » en attaques contre la Fonction publique et l'ensemble de ses agents.

Cette « trêve des confiseurs » doit être pour vous un moment privilégié, pour vous retrouver en famille, vous ressourcer, décompresser, déconnecter du monde du travail pour profiter de chaque moment de la vie avec celles et ceux qui vous sont chers.

La FEDIASA et ses syndicats nationaux n'oublient pas celles et ceux qui sont aussi sur « le pont » durant ces fêtes, quels que soient leurs statuts, leurs fonctions dans leur mission de service public ou de soutien, personnels du SSA, agents de la DIRISI, du SCA, personnels des transports et de la logistique, du SID... certains d'entre vous vont œuvrer pour le bien de toutes et tous pendant les fêtes, que ce soit en métropole, dans les départements d'outre-mer, dans les territoires ultramarins, dans des conditions de travail bien souvent dégradées.

Dans le contexte géopolitique actuel, nous aurons aussi une pensée particulière pour les militaires qui sont déployés sur tous les théâtres d'opérations : terrestres, aériens et maritimes. Ils sont soutenus, ainsi que leur famille, en tout lieu, tout temps par l'ensemble des personnels civils exerçant leurs métiers dans les services et directions des forces, comme dans celles du soutien, en y incluant les Services à Compétence Nationale (SCN) tels que l'action sociale et nos ÉPA...

L'année 2024 fut encore une année marquée par de nombreuses attaques gouvernementales sur les statuts, les conditions de travail, l'emploi, des recrutements insuffisants, le gel du point d'indice et des bordereaux de salaire.

L'année 2024 fut aussi marquée par la dissolution de l'Assemblée Nationale et l'absence d'une majorité politique, qui nous ramène au temps de la III^e et de la IV^e République. Cela laisse hélas présumer une période de grande instabilité politique, avec déjà un gouvernement censuré et la nécessité d'un vote d'une loi spéciale pour assurer la continuité de l'État, ce qui est inédit sous la V^e République.

Si cette censure met fin provisoirement aux attaques contre la Fonction publique et au « fonctionnaire bashing », dont l'une des mesures phare était la mise en place des 3 jours de carence et l'abaissement de la rémunération à 90 % en cas de congé de maladie, si chers au ministre KASBARIAN, notre fédération et ses syndicats nationaux ont toujours été

fidèles à leur principe d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. D'ailleurs nous avons su nous mobiliser en appelant au mouvement de grève initié par la FGF/FO « 3 jours de carence valent bien 3 jours de grève ».

Nous resterons fidèles à la revendication confédérale sur ce point « le gouvernement est tombé, pas nos revendications ». Le syndicalisme libre et indépendant réaffirme sa vocation : être le bouclier face aux injustices et le moteur des avancées sociales.

Cette indépendance se concrétise face à l'administration dans les instances de dialogue social formel, comme ce fut le cas lors du dernier CSA ministériel où nous avons dénoncé notre signature de l'accord PSC Santé et voté contre la mise en place du énième arrêté de transformation, fidèles au mandat qui nous a été donné par nos instances.

Nous aurons également une pensée particulière pour nos concitoyens et nos collègues de Mayotte après le passage du cyclone dévastateur Chido.

Nous portons aussi une grande attention à la situation en Afrique, plus particulièrement pour nos PCRL, afin que l'État français ne les abandonne pas lors du retour des forces vers la métropole.

Si, à cet instant, la période du temps des fêtes peut nous permettre de souffler et prendre une pause dans ce monde en pleine effervescence, force est de constater que l'année 2025 sera une année riche en revendications, en interrogations, dans un contexte politique inédit.

D'ores et déjà, l'année 2025 est une année d'enjeux importants pour les personnels civils : remise à jour de l'accord RTT temps de travail, accord sur l'intelligence artificielle, la PSC Prévoyance, les rémunérations, les carrières, les recrutements...

Notre Fédération et ses syndicats nationaux seront toujours là pour défendre vos intérêts (statuts, organisation du travail, avancement, emplois,...).

Ce temps des fêtes doit être, pour toutes et tous, le temps de la déconnexion et du partage avec nos amis et nos familles.

Au nom de la FEDIASA, je vous souhaite, nous vous souhaitons, un excellent temps des fêtes et le meilleur pour vous et vos familles, pour l'année 2025. Permettez-moi de vous présenter avec anticipation et au nom de toute l'équipe nos meilleurs vœux pour l'année 2025.



MOHAMED ALI
ANFIF

Secrétaire général UFSO



AUX RESTRUCTURATIONS EN 2025

Ces dernières décennies les agents civil du ministère des Armées subissent les restructurations successives ayant conduit à des réorganisations internes, à une réduction conséquente des effectifs, notamment des ouvriers de l'État, et ce malgré la multiplication des missions.

En 10 ans cet effectif a baissé de plus de 9032 ouvriers pour un effectif affiché en 2023 de 10929⁽¹⁾.

Ces réformes incessantes ont, non seulement, mis à mal les effectifs des ouvriers de l'État, mais ont également eu des conséquences dramatiques sur les volumes d'avancements, les conditions de travail, la charge de travail, sans oublier la santé du personnel.

FO Défense, fidèle à son engagement en faveur de la défense du personnel civil des armées, ne peut rester silencieuse face à la détérioration des conditions de travail au sein de notre Ministère.

Le personnel ouvrier, déjà soumis à des missions souvent difficiles et techniques, se retrouve de plus en plus isolé, surchargé de travail, avec des responsabilités qui dépassent parfois le cadre de ses fonctions initiales ; cela est bien lié aux politiques successives de déflations associées à de faibles recrutements ouvriers années après années.

À l'heure où le Ministère envisage une remontée des effectifs, les opérations de restructurations successives, sous couvert d'optimisation ou de modernisation, sont incompréhensibles ! Elles ont eu des effets négatifs dans les établissements et sur les compétences détenues par le

personnel ouvrier de l'État. La logique de rationalisation des coûts a conduit à la fermeture de certaines structures ou à la mutualisation de services, sans qu'aucune compensation ne soit apportée en termes de moyens.

Cette gestion, à court terme, a un impact direct sur la qualité du travail. FO Défense n'a eu de cesse de rappeler, notamment lors des CAPSO, que les ouvriers sont contraints de se plier à des exigences de performance et d'efficacité qui ne tiennent pas compte des réalités du terrain.

Cette situation est intolérable et doit cesser !

Il est nécessaire qu'il y ait une prise en compte immédiate de la réalité. Les restructurations doivent cesser de se faire au détriment de l'humain.

C'est pour cela que FO Défense a pris sa part de responsabilité en votant contre le projet d'arrêté de restructuration lors du CSA ministériel du 18 décembre 2024. Il est impératif que le ministère des Armées reconnaisse la surcharge de travail des agents et mette en place des mesures concrètes pour alléger

les tâches des personnels et garantir leur bien-être. La reprise d'un recrutement des ouvriers de l'État important pourra permettre de faire face à la surcharge de travail et de rétablir des effectifs suffisants pour couvrir les missions essentielles.

Avec des taux d'avancement qui tardent à être connus en raison du budget 2025 non voté, FO Défense exige pour 2025 une augmentation significative de ces taux, à la hauteur des efforts fournis, ainsi que la prise en compte de tous les avancements au 1^{er} janvier 2025.

À situation exceptionnelle il faut des décisions exceptionnelles ! Il n'est plus acceptable que les ouvriers de l'État soient la seule catégorie de personnels à être traitée différemment des autres catégories statutaires de ce Ministère !

Enfin à l'aube de cette nouvelle année, je vous présente à toutes et à tous, mes meilleurs vœux de santé et bonheur pour l'année 2025 !

FO Défense restera toujours à vos côtés, combative pour la défense de tous les ouvriers de l'État !

ENTRÉES ET DÉPARTS DÉFINITIFS DU PERSONNEL OUVRIER ⁽¹⁾

	Entrées			Départs		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Techniciens à statut ouvrier	1	10	11	7	85	92
Chefs d'équipe	4	11	15	21	208	229
Ouvriers	38	108	146	134	576	710
TOTAL	43	129	172	162	869	1 031

1. – Source Bilan Social 2013 et Rapport Social Unique 2023.

FO SE DÉPLACE



Déplacement du Bureau national UFSO à La Rochelle le 3 décembre 2024

ba721.syndicat-fo.fct@intradef.gouv.fr ou sdp.syndicat-fo.fct@intradef.gouv.fr



Élus du CSA Spécial du SIMU le 26 novembre 2024



Congrès du syndicat FO Bdd Cherbourg le 25 novembre 2024 ayant élu Franck RASAMISON secrétaire général fo.cherbourg.defense@gmail.com



BUREAU NATIONAL



Mohamed-Ali Anfi
Secrétaire général
Fediasa Paris
06 68 45 02 72
sg-ufso@fodefense.fr



Véronique Olliero
Secrétaire générale adjointe
TE Monthéry
01 64 92 31 46
veronique.olliero@intradef.gouv.fr



Marcel Le Moigne
Secrétaire général adjoint
BdD Brest-Lorient
02 98 22 51 81
marcel.le_moigne@intradef.gouv.fr



Alexandre Le Buhan
Trésorier
BdD Evreux
02 32 59 79 98
alexandre.le-buhan@intradef.gouv.fr



Martial Poudens
Trésorier adjoint
CEL Biscarrosse
05 58 82 23 81
martial.poudens@intradef.gouv.fr



Éric Audibert
Membre
4^e RMAT/Carpiagne
04 42 73 35 23
eric.audibert@intradef.gouv.fr



Thierry Demange
Membre
Fediasa Paris
06 31 09 32 24
tresorier@fodefense.fr

CONSEIL NATIONAL



Bruno Badie
Phalsbourg
07 83 32 00 55
bruno.badie@intradef.gouv.fr



Anthony Juez
Dét. 4^e RMAT – Canjuers
04 94 39 27 25
anthony.juez@intradef.gouv.fr



Yves Lux
Verdun
03 29 73 53 07
yves.lux@intradef.gouv.fr



Christine Pailley
Base navale EFM – Toulon
04 22 42 57 65
christine.baudrillard@intradef.gouv.fr



Thierry Borde
BdD Toulon
04 22 42 57 65
thierry.borde@intradef.gouv.fr



Loïc Le Ru
DID de Cayenne
05 94 39 56 78
leru.loic@neuf.fr
loic.le_ru@intradef.gouv.fr



Denis Mantello
AIA Cuers-Pierrefeu
04 22 43 19 54
denis.mantello@intradef.gouv.fr



Jean-Pierre Penland
SLM Brest
02 98 22 70 48
jean-pierre.penland@intradef.gouv.fr



Vincent Delorme
ELOCA Roanne
04 26 24 51 14
vincent.delorme@intradef.gouv.fr



Mehdi Lesimple
BdD Vannes-Coëtquidan
02 97 70 76 90
mehdi.lesimple@intradef.gouv.fr



Christophe Menuel
Base aérienne 702 – Avord
02 45 41 44 00 poste 27946
ba702-syndicat-fo.repres-pers-civil.fct@intradef.gouv.fr



Guillaume Thommeret
Angers
02 41 68 75 43
guillaume.thommeret@intradef.gouv.fr



Sebastien Joannes
BdD Mourmelon
06 13 51 08 50
sebastien.joannes@intradef.gouv.fr



Olivier Lucchi
BdD Rochefort-La Rochelle
06 61 37 92 30
olivier.lucchi@intradef.gouv.fr



Alexandre Negron
BdD Toulon
04 22 42 57 65
alexandre.negron@intradef.gouv.fr



Thierry Prévost
Retraité UFSO
06 58 98 53 43
dfr.fo.so@gmail.com



SANDRINE
COUET
Secrétaire générale SNPAD

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU MINISTÈRE DES ARMÉES VERS UNE RECONNAISSANCE MÉRITÉE

Les adjoints administratifs représentent une part significative des effectifs au ministère des Armées. Ils sont chargés de fonctions administratives d'exécution nécessitant la connaissance et l'application de règlement administratif.

Leur rôle est généralement sous-estimé, malgré leurs contributions essentielles au bon fonctionnement des services. La charge de travail qu'ils supportent est souvent élevée, et leurs conditions de travail méritent donc une attention particulière.

La richesse de leur tâche peut entraîner une charge de travail considérable. De plus, le manque de personnels dans certains services accentue encore cette pression rendant leur quotidien toujours plus complexe.

Pourtant, cette réalité n'est pas assez prise en compte dans les décisions qui les concernent et il est donc

essentiel de mettre en lumière la nécessité d'une réelle reconnaissance de leur engagement : leur salaire est parmi les plus bas du ministère des Armées.

La revalorisation du complément indemnitaire annuel (CIA) et du montant de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), qui est au cœur de nos revendications, est indispensable pour améliorer leur situation financière.

Rappelons que la garantie du pouvoir d'achat (GIPA) qui visait à compenser les pertes du pouvoir d'achat liées à l'inflation a été supprimée par le Gouvernement Barnier, bien que celle-ci bénéficiait principalement aux catégories C.

Au-delà de la reconnaissance financière, il est crucial d'instaurer de réelles opportunités d'évolutions de carrière pour les adjoints admi-

nistratifs. Actuellement, beaucoup se sentent bloqués dans leur parcours professionnel sans perspectives claires. Il est urgent de mettre en place des dispositifs permettant une véritable évolution afin de leur permettre de développer leurs compétences.

Les adjoints administratifs sont des acteurs incontournables au ministère des Armées et leur contribution mérite d'être reconnue à sa juste valeur.

En améliorant leur condition de travail, en revalorisant leur salaire, en leur offrant de véritables perspectives de carrière, le Ministère pourra s'appuyer sur des agents motivés et engagés, capables de répondre aux défis de demain.

Il est plus que temps de leur donner la reconnaissance qu'ils méritent !



UL FO Arcueil, le 21 novembre 2024



Les déplacements récents notamment lors des assemblées générales des unions locales de Clermont-Ferrand et d'Arcueil m'ont permis de rencontrer des militants engagés, témoins d'une volonté commune de défendre les droits des agents et d'améliorer leurs conditions de travail.

Ces échanges enrichissants nous rappellent que nous ne sommes pas seuls dans ce combat.

La solidarité et l'unité de notre mouvement sont essentielles pour faire entendre notre voix et obtenir des avancées.



UL FO Clermont-Ferrand, le 9 décembre 2024



LA CNMSS DU MINISTÈRE DES ARMÉES PRÉSENTATION DE NOTRE ÉTABLISSEMENT ET DE NOTRE ENGAGEMENT SYNDICAL



Qu'est-ce que la CNMSS ?

La Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS) est un établissement public national à caractère administratif disposant de l'autonomie juridique et financière.

Les agents de la CNMSS sont des agents du ministère des Armées et les seuls fonctionnaires à exercer des missions d'assurance maladie, assurant ainsi un rôle spécifique et essentiel.

La CNMSS gère la protection sociale des militaires, de leurs ayants droit et des retraités, avec des missions variées telles que :

- les remboursements de soins ;
- la gestion des pensions militaires d'invalidité ;
- l'accompagnement social spécifique lié au milieu militaire.

Quelle est l'implantation géographique de la CNMSS ?

Le siège social de la CNMSS est situé à Toulon, au cœur des infrastructures militaires. Pour compléter ses services, l'établissement dispose également d'une antenne à Paris, où les affiliés peuvent être reçus pour leurs démarches et où siège le conseil d'administration.

Quels sont les effectifs et le budget de la CNMSS ?

Environ 800 agents travaillent à la CNMSS, répartis entre ses différentes missions.

En 2023, la CNMSS dispose d'un budget conséquent :

- 1 710 millions d'euros pour les remboursements de soins ;
- 8,975 millions d'euros pour les actions sanitaires et sociales ;
- 3,250 millions d'euros pour la prévention en santé ;
- 39.937 millions d'euros pour les missions déléguées (prestations en espèces, allocations rechutes et soins et suivi du blessé et du pensionné).

FO CNMSS revendique une réduction de la précarité avec un plan d'intégration des contractuels en CDI.

Comment est administrée la CNMSS ?

La CNMSS fonctionne sur la base d'une convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue avec ses trois ministères de tutelle :

- le ministère de la Santé et de la Prévention ;
- le ministère de l'Économie et des Finances ;
- le ministère des Armées.

Cette convention détermine les objectifs stratégiques et les moyens alloués. La gouvernance de l'établissement est assurée par un conseil d'administration, qui délibère sur le budget annuel, la COG et les grands projets stratégiques.

FO CNMSS a revendiqué et obtenu l'intégration d'une ligne budgétaire à la prochaine COG pour proposer une prime annuelle aux contractuels.

FO CNMSS exige que la nouvelle Direction intègre des mesures concrètes pour réduire et traiter les risques psychosociaux.

Quels sont les enjeux syndicaux majeurs à la CNMSS ?

FO CNMSS, syndicat national rattaché à la FEDIASA, joue un rôle clé dans la défense des droits des agents et l'amélioration de leurs conditions de travail. L'établissement, doté de son propre Comité Social d'Administration (CSA) et de sa Formation Spécialisée (FS), offre un cadre unique pour le dialogue social.

FO CNMSS agit sur l'ensemble des sujets touchant les agents, notamment :

• **Le télétravail** : La CNMSS n'a pas suivi les directives du ministère des Armées sur ce sujet, nécessitant des négociations spécifiques pour garantir un dispositif adapté aux réalités des agents.

FO CNMSS revendique une éligibilité basée sur les activités exercées conformément au décret n° 2016-151.

FO CNMSS travaille sur une révision des critères d'éligibilité pour garantir un dispositif adapté à tous les agents.

• **Les horaires souples** : FO CNMSS a négocié un dispositif flexible et avantageux, incluant une amplitude horaire de 7 h à 19 h et des vacances de 6 heures, avec un minimum de 4 heures de présence par jour.

FO CNMSS revendique un dialogue social renouvelé, fondé sur l'écoute et le respect de toutes les parties, pour co-construire des solutions adaptées aux réalités du terrain.



Vincent BENOIT,
Secrétaire général FO CNMSS

Marc LOPEZ,
Secrétaire général adjoint FO CNMSS

Aurélie AIGUIER,
Secrétaire générale adjointe FO CNMSS

**Le SNPAD
vous présente ses meilleurs
vœux pour 2025.**





GRÉGORY
RAFFINI
Secrétaire général SNPTP

UNITÉ ET ENGAGEMENT FACE AU DÉFIS ACTUELS

En préambule, je ne pourrais introduire mon édit sans avoir une véritable pensée de soutien pour les camarades de Mayotte. Je leur souhaite du courage pour faire face à cette catastrophe humaine et toutes mes sincères condoléances pour les disparus.

Après 8 mois d'exercice, l'année touche à sa fin. Ces derniers mois ont été marqués par un bouleversement du gouvernement et par un agenda social conséquent au sein du Ministère, affectant indirectement ses agents. Qu'il s'agisse des personnels techniques, des personnels paramédicaux, des enseignants, qu'ils soient titulaires ou agents sous contrat, aucun n'a été épargné par cette période de turbulence.

Qu'en sera-t-il pour 2025, alors que des mesures draconiennes risquent d'impacter encore davantage les agents de l'État ?

L'application des mesures catégorielles pour 2024, loin de répondre aux attentes, même pour les plus chanceux, laisse place à une incertitude pour 2025, dont les décisions dépendent des choix politiques à venir. Les avancements pour certains corps ont été négligés, et pour d'autres, sont trop faibles. Comment les agents peuvent-ils se sentir reconnus et considérés dans un tel contexte ? le fossé se creuse un peu plus entre les différentes filières que comporte ce Ministère. La fidélisation n'est-elle pas un simple concept marketing ?

Avec les enjeux à venir, tels que l'introduction des discussions sur l'amélioration de la qualité de vie

au travail (QVCT) ou l'impact de l'intelligence artificielle, deux domaines qui façonneront l'avenir seront à mettre sur la table des discussions. Le Ministère sera-t-il en mesure d'attirer les talents de demain ?

Il conviendra de réfléchir également à sa mise œuvre. Pourquoi ne pas le réaliser en étroite collaboration avec les personnels du Ministère compétents et expérimentés. Comment envisager une amélioration de leur quotidien sans leur permettre de s'exprimer ?

Au SNPTP, nous portons ces sujets avec une attention particulière, car ils auront des conséquences directes sur les agents et les fonctions techniques qu'ils exercent au quotidien.

Nous serons vigilants et revendiquerons sans cesse pour défendre l'intérêt collectif. Avant toute intégration de nouveaux concepts, il est essentiel d'avoir une vision claire et une stratégie visant à maintenir la dimension humaine au cœur de la réflexion.

Dans ce contexte de transformations perpétuelles, comment parler de parcours professionnels quand les fermetures et modifications incessantes fragilisent ces projets laissant place depuis des années aux transferts de missions à des prestataires externes ?

Nous revendiquons d'avoir un ministère à la hauteur des attentes des personnels techniques. Mais cela ne peut se réaliser sans la reconnaissance des personnels compétents, qui, par leurs expériences, apportent une réelle plus-value au bon fonctionnement des services.

Vouloir nous pousser à toujours faire mieux, toujours plus vite, avec moins de moyens, est une véritable contrainte, voire même est une ineptie.

Ensemble, restons unis et déterminés pour que 2025 ne soit pas une année d'aggravation, mais de reconnaissance et de progrès pour les agents de notre ministère.

Enfin, poursuivons la présentation des militants, camarades et amis qui, chaque jour, se consacrent activement à la défense de nos conditions de travail. Ils s'engagent collectivement au sein du SNPTP, en tant que membres du bureau national ou sein d'autres instances, toujours conscients des enjeux qui se présentent à nous.

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



OLIVIER LE POLLES

23 ANS À FO ET ENCORE BEAUCOUP À FAIRE !

DES ASTREINTES ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES MIEUX RÉMUNÉRÉES GRÂCE À FO

«Nos astreintes sont rémunérées. Quant aux heures supplémentaires, elles peuvent l'être aussi, mais le GSBdD de Brest préfère que nos récupérations nos heures. Cela dépend du choix de l'agent. Même si nos indemnités sont revalorisées en 2025, avec le coût de l'inflation, nous allons vite perdre le bénéfice acquis.

Cela dit, heureusement que le GT sur les conducteurs a été mené. J'ai pu y participer et c'est grâce à nos travaux FO que nous avons pu avancer dans la revalorisation de ces indemnités.

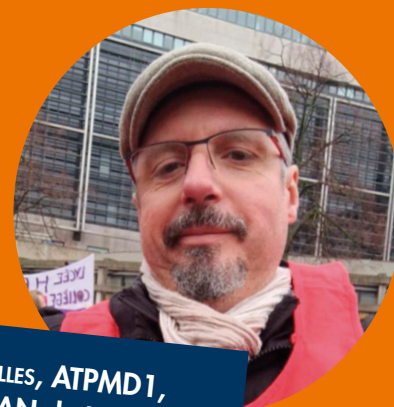
Il reste encore beaucoup de travail à faire dans le domaine des conducteurs.

Je suis très engagé au sein de FO. Adhérent au syndicat FO depuis 2001, j'ai tout d'abord participé au conseil du GSL FO Brest, puis je suis devenu membre du conseil et du bureau. Actuellement, je suis membre du conseil.

Au niveau national, je siège en CAP depuis une quinzaine d'années. Je suis donc à Paris une semaine par mois.

Malgré des absences fréquentes de mon domicile qui pèsent sur ma vie privée, j'apprécie avant tout de servir les agents de catégorie C et de pouvoir traiter directement avec les ACE.

Dans la mesure où les CAPL ont disparu, nous avons beaucoup de dossiers à traiter en CAP. Entre 100 et 140 dossiers individuels en 2024, essentiellement pour des sanctions disciplinaires, des recours CREP, des refus de titularisation, des refus de télétravail et des refus de formation. L'administration nous a déjà annoncé qu'il y aurait une hausse de 30 % du nombre de dossiers en 2025.



Olivier LE POLLES, ATPMD1,
conducteur à la BAN de Landivisiau
et militant convaincu à FO
depuis 23 ans.

SE SYNDIQUER, CE N'EST PAS METTRE UN TERME À SA CARRIÈRE, AU CONTRAIRE !

En 2001, j'ai choisi FO parce qu'après avoir rencontré des représentants des trois OS représentatives à Landivisiau, la seule qui ne m'ait rien demandé, c'est FO. J'ai surtout été séduit par les valeurs de la charte d'Amiens.

Militer, se syndiquer sans se voir imposer ou suggérer un choix de candidat politique correspond vraiment à mes idées. Aujourd'hui encore, ce sont ces valeurs qui font que je suis déterminé à poursuivre mon action syndicale.

J'ai 51 ans, j'ai encore du chemin à faire et en termes syndicaux, je ne m'interdis rien. Tout dépendra de ce qui se présentera. De toute façon, au niveau local, il reste encore beaucoup de choses à faire. Mais je ne dis pas non à des responsabilités plus étendues, pourvu qu'elles ne m'éloignent pas trop de ma vie familiale.»

Avant de retourner à ses activités, Olivier a un message qu'il tient à adresser aux jeunes recrues du Ministère : **« Il ne faut pas avoir peur de se syndiquer. Se syndiquer, ce n'est pas mettre un terme à sa carrière. Au contraire ! C'est savoir préserver ses acquis statutaires et défendre la Fonction publique. »**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE GSL FO BREST-LORIENT

Le respect des instances !

Sous la présidence du SGA de la fédération et avec l'expertise de Grégory RAFFINI, SG du SNPTP, les adhérents de Brest et Lorient ont pu discuter, ouvertement, des sujets qui les préoccupent : PSC, ré-internalisation des RH, dialogue social en berne, traitement et salaire, carrière, etc. Ils ont voté à l'unanimité une motion de soutien à notre fédération pour l'orientation qu'elle prend en cette période compliquée.





THIERRY
DEMANGE
Trésorier fédéral

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour 2025 et surtout une bonne santé. Nous pouvons presque dire qu'une année vient de s'écouler depuis le congrès de PAU, que de chemin parcouru.

Ce mandat est passionnant, captivant, et je suis très fier de faire partie de cette équipe.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que la tâche n'est pas simple. Le contexte politique et géopolitique ne nous aide pas vraiment. Il est difficile de garder un cap dans ce monde qui semble par moment nous échapper. Mais nous devons garder la tête froide et nous concentrer sur notre mandat et exclusivement sur notre mandat, c'est pourquoi vous nous avez élus et c'est ce que vous attendez de nous. Nous devons être au rendez-vous.

Nous avons fait nos premiers BFG et CE, vous nous avez donné mandat et nous devons rester sur le chemin.

Je me dois maintenant de vous faire un point à ce stade :

Vous avez tous reçu cette charte qui définit la stratégie mise en place dans le but de réduire les coûts financiers de la Fédération, vous avez tous subi, vous aussi, cette réalité de la baisse de notre pouvoir d'achat et FO Défense n'est pas épargnée. Afin de garder le cap, nous devons être rigoureux dans notre manière de nous comporter. Je compte bien sûr sur vous tous.

Dans le but d'améliorer vos déplacements vers la Fédération, nous avons réalisé un livret d'accueil qui permettra, à chacun, de puiser les bonnes informations et adresses

lors de vos déplacements sur Paris (n'hésitez pas à revenir vers moi si vous avez des idées à ajouter).

Nous avons pour ambition de mettre en place, rapidement, cinq modules de formation pour nos militants sur le terrain. Il s'agit d'un chantier ambitieux mais indispensable au bon fonctionnement de notre militantisme. La connaissance de la réglementation est une arme indispensable à la défense de l'intérêt de nos adhérents.

Pour ceux qui sont venus dans les locaux de la Fédération, vous avez sans doute remarqué que nous avons finalisé les travaux de remplacement des dernières fenêtres. Un chantier de réhabilitation de la salle d'accueil va suivre, afin de la rendre plus chaleureuse et plus pratique. Nous envisageons de poursuivre également avec la création à l'étage (à la place de la salle de réunion) de deux chambres et un espace « cuisine-sanitaires » qui permettrait de recevoir des agents de passage à la Fédération. Des travaux d'amélioration du réseau électrique et de la sécurité incendie sont également programmés.

Comme vous le savez, j'ai également la charge des dossiers SIAé, AAE et SEO et je tenais, à ce titre, à saluer et remercier l'investissement de chaque élu pour mener à bien le déroulement de ces instances. La tâche n'est pas toujours facile en raison de la situation géographique de chacun (déplacements vers la capitale, hébergement souvent compliqué, restauration). La charge de travail est intense, les délais imposés sont souvent très courts et les agendas de chacun chargés. Malgré tout, je constate que nos élus investissent

beaucoup de temps dans la préparation de leurs dossiers (DL CR), terminant souvent tard dans le train, sur le trajet du retour. Je pense également à nos élus CSA et FS en local, sur leur périmètre de BDD respective, qui font un travail formidable.

J'aimerais ajouter que pour aider nos élus à prendre en compte les problématiques propres à chaque site, vous devez vous rapprocher de vos représentants respectifs de chaque instance de CSA ou FS de votre chaîne d'emploi, afin de faire remonter les informations en local ou national. Vous pouvez également me contacter, je me ferai le relais vers vos élus. Pour le bon fonctionnement de nos instances, il est important que le maillage entre chaque site soit fort. Il me semblait important de souligner cet aspect dans ce numéro du FOE. Encore bravo à vous toutes et à vous tous pour votre investissement.

Nous devons être solidaires pour mener à bien les nombreux travaux en cours comme la PSC, l'intelligence artificielle, la QVT, la santé morale de nos agents, l'accord cadre, l'avenir des OE, des fonctionnaires et de nos ASC... Si vous avez l'expertise ou une sensibilité pour l'un de ces sujets, n'hésitez pas à nous en informer.

Nous devons penser, dès à présent, aux élections 2026, monter une liste de noms n'est pas facile. Vous pouvez, dès maintenant, vous manifester auprès de vos élus ou représentants syndicaux.

Vive le syndicat libre et indépendant.

Vive Force Ouvrière.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ÉPINAL - LUXEUIL



Nous avons participé Valéry MICHEL et moi-même à l'assemblée générale d'Épinal-Luxeuil sur la BA 116, le mercredi 20 novembre.

Étaient présents, Jean-Claude MORAND, SGUS de Nancy, Thierry CLÉMENT, adjoint au SGUS de Nancy, Christophe BERNARDIN, secrétaire général de Luxeuil, Pascal PIERRAT, 1^{er} RT d'Épinal, Sébastien GALMICHE et Lionel VALDENER représentant l'UD 70. L'UD 88 était excusée.

Dès 9 heures, nous avons pu prendre le traditionnel café/brioche dans une ambiance conviviale, des moments de partage qui sont importants pour notre militantisme.

Christophe BERNARDIN représentant l'assemblée Force ouvrière de la BdD d'Épinal-Luxeuil ouvre la séance et procède au vote d'un président de séance et d'un secrétaire de séance.



Il retrace ensuite l'historique du bureau précédent et les difficultés rencontrées par le passé puis nous assistons à une présentation du rapport d'activités et une présentation des comptes qui seront votés à l'unanimité.

Enfin, il est procédé à l'élection du nouveau bureau :

- Pascal PIERRAT, *secrétaire général* ;
- Jean-Marc BRAUD, *secrétaire général adjoint* ;
- Christophe BERNARDIN, *trésorier*.

Nous ne pouvons qu'encourager ce nouveau bureau pour son investissement.

MOMENTS DE PARTAGE ET RETOUR EN IMAGES DES CAMARADES SUR LE TERRAIN



Congrès de l'UD 54, le vendredi 29 novembre 2024



Grève du jeudi 5 décembre 2024 à Nancy : Olivier HUSSARD, Thierry DEMANGE, Jean Claude MORAND, Thierry CLÉMENT



Prise de parole
Jean-Claude MORAND



Prise de parole
Thierry DEMANGE



Rencontre le 3 décembre de l'antenne SIAé NH90 de Cuers sur la base aérienne de Phalsbourg



La protection sociale des acteurs de la Défense

Depuis plus de 70 ans,
la MCDef vous protège à titre individuel et collectif,
en santé comme en prévoyance.

Mutuelle référencée par le ministère de la Défense
et spécialisée sur le secteur des industries de la Défense,
de la sécurité et des hautes technologies,
la MCDef met en oeuvre, en collaboration étroite avec
les partenaires sociaux et les professionnels du secteur,
des solutions d'avenir pour vous accompagner dans vos activités.

Concevoir la santé comme un bien social et l'associer à l'innovation et
aux services, telle est la vision de la **MCDef, acteur de l'évolution du
système de santé.**

MCDef, mutuelle référencée par le Ministère de armées avec Fortégo



GROUPE KLESIA

www.mcdef.fr

Mutuelle Civile de la Défense - SIREN 784 621 476
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité
Située 4, rue Georges Picquart - 75017 Paris